

RÈGLEMENT PRÉCISION D'ATTERRISSAGE ET VOLTIGE

En vigueur au 1er mars 2024 ou, à défaut, le lendemain de sa publication sur le site fédéral (validé par le conseil d'administration du 22 avril 2024)

Ces règlements fédéraux ne comprennent que les particularités qui diffèrent du règlement FAI de la spécialité.
Les compétitions fédérales se dérouleront selon l'article 1 du règlement général FFP.
Notification : dans le présent document, les mots 'concurrent' et/ou 'compétiteur' signifient 'compétiteurs & compétitrices'.

GÉNÉRALITÉS

1 LES ÉPREUVES

Les épreuves comprises dans une compétition fédérale de P.A. / Voltige sont :

- Précision d'Atterrissage individuelle
- Précision d'Atterrissage par équipe de 4
- Voltige
- Combiné

1.1 Il est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, en liaison avec le Chef Juge, les juges d'épreuve et l'Entraîneur National s'il est présent, de mener de front les programmes de façon judicieuse en fonction des conditions météorologiques, des moyens techniques et des impondérables.

2 Briefing général avant compétition

En préambule de chaque compétition, il est organisé un briefing en présence du directeur de compétition, du chef juge, des juges d'épreuves et des compétiteurs. Il y est fait un rappel des grandes lignes du règlement, des points majeurs de l'organisation.

Les points spécifiques y sont abordés tel que le tirage au sort, l'ordre de départ, la limite de vent, les horaires...

2.1 Chaque jour un briefing spécifique est effectué avant le début des épreuves et éventuellement en fin d'épreuve.

2.2 Le prévisionnel de déroulement de la journée y est évoqué et il y est précisé les horaires de compétition, ainsi que l'heure du lever de soleil comme heure de début potentiel de largage et l'heure du coucher de soleil comme limite maximale du dernier largage.

3 Jury d'appel

A chaque compétition et championnats de France, le jury d'appel est constitué avant le début des sauts (lors du briefing initial), tel que décrit dans le règlement général (3.4), il a pour rôle d'examiner les réclamations officielles et de prendre les décisions à leurs sujets.

3.1 Pour la Précision d'atterrissage, deux compétiteurs observateurs (une femme et un homme) sont désignés par le responsable technique de la discipline, lors du briefing initial. Ils sont consultés, mais ne participent pas au vote de la décision finale.

4 PÉNALITÉS

Indépendamment des décisions qu'ils sont amenés à prendre pour faire respecter les règles techniques ou sportives au cours d'une compétition, les juges, par l'intermédiaire du Juge d'Épreuve et du Chef Juge, peuvent donner un avertissement ou suspendre tout compétiteur.

5 COMPOSITION DES EQUIPES

Une équipe est composée au minimum de 4 et au maximum de 5 membres, hommes et/ou femmes, soit 4 titulaires et 1 remplaçant possible.

- 5.1 Les compétiteurs qui ne sont pas inscrits dans une équipe, concourant au seul titre du classement individuel, ainsi que les remplaçants (ne sautant pas avec leur équipe) sont regroupés dans des équipes dites « groupes d'individuels » (par 2 ou 3 voire 4 en fonction des aéronefs...).
- Ces groupes sont constitués, si possible, par affinité et ne participent pas au classement par équipe. Ils sont placés en début ou fin de manche. Leur ordre de départ, pour la première manche, est déterminé par tirage au sort. Lors des manches suivantes ces groupes peuvent être amenés à compléter les avions sans ordre particulier et dans le respect des délais nécessaires au pliage « 30 mn + l'appel à 15 mn, soit au total 45 mn minimum ».
- 5.2 Dans le cas où l'équipe n'est pas complète avant le début de la compétition (4 minimum), les concurrents participeront uniquement au classement individuel.
- 5.3 Lorsque l'équipe est constituée de 5 équipiers présents physiquement, le remplaçant peut sauter avec son équipe. Cette possibilité est définie par le directeur de la compétition en concertation avec le chef juge, le juge d'épreuve, et éventuellement le technicien national. La décision est prise et annoncée lors du briefing de début de compétition.
- 6 RÈGLES DE P.A.
- 6.1 Le classement est réalisé en additionnant la totalité des performances.
- 6.2 Les compétiteurs doivent atterrir sur ou le plus près possible du centre de la cible.
- 6.2.1 Le compétiteur doit clairement présenter aux juges le premier contact avec la cible.
- 6.2.2 Les chaussures ne doivent pas endommager les Dispositifs de Mesure de Précision d'Atterrissage, elles doivent être conformes aux critères cités dans l'annexe A1
- 6.3 Retard / Absence à l'embarquement
- Quelle qu'en soit la raison, aucun retard ne sera toléré. Un compétiteur / une équipe absent à l'embarquement est crédité de la performance maximale de 20 cm, et ne pourra pas rattraper le saut qu'il (elle) n'a pas effectué. Il (elle) recevra un avertissement.
- 6.3.1 Au second avertissement, même pour un motif différent, il (elle) sera exclu de la compétition.
- 6.4 En cas d'égalité en fin de compétition, et dans la mesure du possible, des sauts de départage peuvent être effectués pour déterminer les podiums. Si le départage n'est pas possible, les situations d'égalité sont résolues selon le règlement spécifique FAI en vigueur. Enfin, si des égalités persistent, les concurrents sont classés ex-æquo.
- 6.5 Les performances de PA sont comptabilisées selon le barème ci-après, jugées sur un carreau de 2 cm.
- Tout posé du concurrent sur la galette est mesuré de 0 à 16 cm.
 - Les posés effectués sur le tapis électronique, en dehors de la galette, sont crédités d'une mesure de 17 cm. en cas de défaillance du tapis, celui-ci peut être débranché.
 - Les posés effectués en dehors du "control pad", mais encore sur la cible (matérialisée par le matelas), sont crédités d'une mesure de 18 cm.
 - Tout posé hors de l'une de ces trois zones définies, et à l'intérieur du cercle des 20 m, sont crédité de la mesure de 19 cm.
 - Les posés effectués au delà du cercle des 20 m sont crédités de la mesure de 20 cm.
 - Les équipes constituées de quatre membres auront tous leurs scores de pris en compte.
- 6.6 Les équipes constituées de 5 membres, et sautant à 5, seuls les scores des 4 membres nommément désignés en début de compétition, auprès du chef juge et du juge d'épreuve, sont pris en compte. Il est convenu qu'il ne peut être effectué qu'un seul changement au cours de la compétition.
- 6.6.1 Si un changement intervient, celui-ci doit être impérativement signalé avant le début de la manche auprès du chef juge et du juge d'épreuve. Le défaut du respect de cette obligation entraîne le retrait du meilleur score de cette équipe pour la(les) manche(s) en question. Elle sera créditée du score maximum de 20cm pour les deux compétiteurs ayant procédé au changement non déclaré.
- 6.6.2 Si pour un problème quelconque, une équipe complète se trouve réduite à 3 après la 1ère manche, elle peut continuer la compétition dans cette configuration, et l'absence de son équipier est alors crédité du score de 20 cm par manche restante.
- 6.7 Chaque jour avant le début de l'épreuve un lâché de dériveur « SIKI » est effectué, ainsi que le saut d'un parachutiste si possible un confirmé avec une voile de PA ou école. L'ensemble des compétiteurs doit pouvoir l'observer jusqu'au posé.
- 6.7.1 Dans le cas d'une interruption supérieure à une heure, un dériveur est largué par les premiers compétiteurs devant sauter après cette interruption.

6.8 Prise en charge des ressauts :

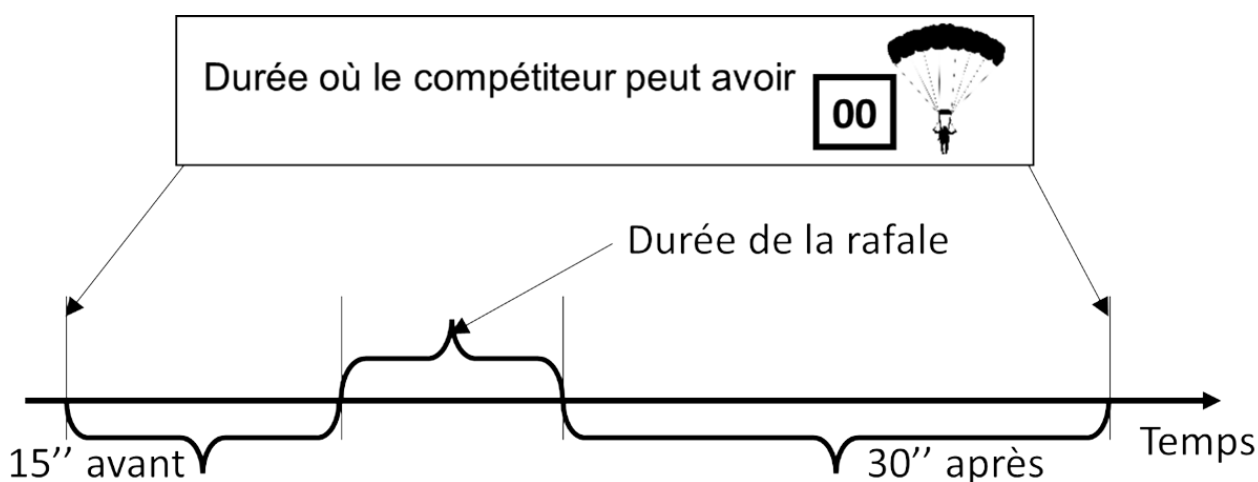
- les ressauts provoqués par des dysfonctionnements du parachute en P.A. sont à la charge du compétiteur.
- les ressauts accordés à la suite de la défaillance des systèmes de mesure en P.A. sont à la charge de la F.F.P.
- les ressauts liés aux conditions météorologiques sont à la charge de l'organisateur.
- les ressauts liés à un problème avec la cible sont à la charge de l'organisateur.
- les ressauts liés aux étagements, observés et signalés par le juge à l'observation sur toutes les manches, sont à la charge du/des compétiteurs.

6.9 Vitesse du Vent :

La vitesse maximum de vent au sol admise pour les épreuves de PA est déterminée par le Chef Juge et le Directeur de compétition dans une plage comprise entre 6 et 7,5 m/s (idem règlement FAI2023). Cette limite est indiquée aux compétiteurs au briefing initial et reste en vigueur pendant toute la compétition (réf. au règlement FAI spécifique 5.1.3).

(1) Un compétiteur qui se pose dans les 15 secondes précédant un dépassement de cette limite, pendant un dépassement de cette limite ou dans les 30 secondes après que le vent soit repassé en dessous de cette limite, se voit proposer un ressaut (sauf si il a réalisé un « 00 »). Le compétiteur doit prendre une décision immédiate et en informer le Juge d'Épreuve ou le Chef Juge. Dans le cas contraire, le compétiteur doit effectuer le ressaut.

(2) Règle des 15'' et 30'' :



(3) si le vent dépasse 9 m/s l'épreuve sera automatiquement interrompue pendant 5 minutes et toutes les équipes sous voile auront un ressaut, même si un des équipiers se pose après les 5 minutes. Cette interruption sera signalée par un juge placé au centre de la cible avec de grands gestes des bras indiquant l'interdiction de se poser sur la cible. Le compétiteur devra obligatoirement se poser hors cible en sécurité.

6.10 L'assistance vidéo :

Le juge d'épreuve dispose d'un outil vidéo et le mettra en œuvre avec son collègue de juges, ce qui permettra d'enregistrer les posés .En cas de besoin il pourra visionner les posés, assisté du chef juge et du responsable fédéral de la discipline ou son remplaçant, ceci dans le but de l'aider à définir le premier point d'impact, ou un dysfonctionnement notable du système. La vidéo n'a pas vocation de remettre en cause les scores réalisés sur la galette, mais c'est un outil d'aide à la décision (réf. au règlement FAI spécifique 6.1.1.2-3-4-5-6-7).

6.11 Pour les points non traités par ce règlement particulier, le règlement F.A.I. est applicable.

7 RÈGLES DE VOLTIGE

Pour les règles et pénalités de la voltige, se référer au règlement FAI de la spécialité 5.2

7.1 Retard / Absence à l'embarquement

Quelle qu'en soit la raison, aucun retard n'est toléré. Un compétiteur absent à l'embarquement se voit crédité de la performance maximale de 16 secondes, et ne peut pas rattraper le saut qu'il n'a pas effectué. Il reçoit un avertissement. Au second avertissement, même pour un motif différent, il est exclu de la compétition.

7.2 Prise en charge des ressauts:

- Les dysfonctionnements du parachute en voltige ne sont pas recevables pour demander un ressaut, ils sont de la responsabilité du compétiteur.
- les ressauts accordés à la suite de la défaillance des systèmes de d'enregistrement de la Voltige sont à la charge de la F.F.P.
- les ressauts liés aux conditions météorologiques sont à la charge de l'organisateur.
- les ressauts liés à l'application de la règle du règlement (ex: limite de dérive d'angle) sont à la charge de l'organisateur.

COMPETITIONS PA & VOLTIGE

1 PROGRAMME DES EPREUVES

1.1 Programme des épreuves de P.A.

La compétition de P.A. est composée de 8 manches pour toutes les équipes et les individuels. Elle est validée à partir de 2 manches.

1.1.1 Au minimum, un classement par équipe & individuel (mixte) en est extrait.

1.1.2 En cas d'égalité à l'issue de la compétition, les cas de départage seront traités conformément au règlement FAI spécifique 7.2.3.... (si les délais le permettent, des sauts de départage seront organisés).

1.2 Programme de l'épreuve de Voltige

Un minimum de 8 compétiteurs toutes catégories confondues, devra être réuni pour que le concours soit organisé.

1.2.1 La compétition de voltige est composée de trois manches.

1.2.2 La compétition est validée à partir de 1 manche.

1.2.3 Pour la première manche, le groupe est au libre choix du compétiteur. Pour la deuxième manche ainsi que pour la finale, les groupes à réaliser sont tirés au sort, lors du briefing de début de compétition.

1.2.4 Pour accéder à la finale, les compétiteurs doivent avoir effectué une performance inférieure ou égale à 11 secondes, au cours de l'une des deux premières manches.

1.2.5 Sera déclaré vainqueur le compétiteur(trice) ayant effectué le plus petit total de temps sur la somme des manches effectuées et validées, (règlement FAI spécifique 7.2.4...).

1.2.6 En cas d'égalité, le départage se fait sur la meilleure performance réalisée lors de l'une des manches validées.

2 ORDRE DES SAUTS

Pour la première manche de PA, l'ordre de départ est défini par tirage au sort des équipes (dès lors que l'ensemble des équipes a été enregistré, le tirage pourra être anticipé). Cet ordre sera conservé pour les deux premières manches.

2.1 L'ordre de départ des autres manches s'effectue dans l'ordre inverse du classement provisoire dès qu'un arrêt suffisant permettra à l'organisation d'y procéder, et au plus tard au début de la 3e manche.

2.2 En Voltige, l'ordre de sauts des 2 premières manches est extrait de celui de la manche de P.A. en cours, ou du tirage au sort de la PA, si la compétition débute par le concours de Voltige.

2.2.1 Le 3e saut s'effectue dans l'ordre inverse du classement des 2 premières manches.

CHAMPIONNAT(S) DE FRANCE

1 DÉLIVRANCE DES TITRES

1.1 Individuels

En individuel, les titres de champion(ne) de France hommes toutes catégories, femmes toutes catégories, sont décernés, sous réserve d'une participation par épreuve d'au moins 8 concurrents chez les hommes et 5 chez les femmes.

Nota : Pour ces catégories, dans les épreuves où le nombre minimum respectif de participants dans chacune des deux catégories n'est pas atteint, un classement national mixte sera établi, dès lors qu'il y a un nombre total de 12 compétiteurs minimum (exemple > la voltige avec 7 hommes et 5 femmes).

1.1.1

Si ce minimum total de participants dans l'une des disciplines n'est pas atteint, le concours dans cette discipline ne sera pas organisé.

- * Champion de France de PA (Homme)
- * Championne de France de PA (Femme)
- * Champion de France de Voltige (Homme)
- * Championne de France de Voltige (Femme)
- * Champion de France du Combiné (Homme)
- * Championne de France du Combiné (Femme)

1.1.2

Dans les catégories "Junior" hommes et femmes, et sous condition d'une participation par épreuve d'au moins 4 concurrents masculins et 4 concurrentes féminines, les titres suivants seront décernés.

- * Champion de France Junior homme de P.A.
- * Championne de France Junior femme de P.A.
- * Champion de France Junior homme de Voltige
- * Championne de France Junior femme de Voltige
- * Champion de France Junior homme du Combiné
- * Championne de France Junior femme du Combiné

Nota : Pour ces catégories, dans les épreuves où le nombre minimum respectif de participants n'est pas atteint, un classement mixte sera établi dès lors qu'il y a un nombre total de 4 compétiteurs juniors minimum (exemple de 3 juniors hommes et 1 junior femme).

1.1.3

Catégorie "Vétérans" **mixte PA** : sous condition d'une participation d'au moins 4 concurrents(e)s.

Le titre de Champion de France « Vétéran » de P.A. sera décerné pour les personnes de plus de 50 ans au 1er janvier de l'année en cours, hommes et femmes confondus.

1.1.4

Les titres P.A. "Junior" et "Vétéran" seront établis sur les sauts de qualification à concurrence d'un maximum de 8 manches.

1.2 Par équipe

Deux titres sont décernés sous réserve d'une participation minimum de 4 équipes dans chacune des catégories.

- Équipe Championne de France Open (Open voulant définir que masculine ou mixte)
- Équipe Championne de France féminine

Dans le cas où le minimum de 4 équipes dans chaque catégorie, il ne sera décerné qu'un titre toutes catégories (exemple de 3 équipes Open et 4 équipes filles).

2 COMPOSITION DES ÉQUIPES

La composition des équipes est libre dès lors qu'elles sont composées d'un minimum de 4 équipiers, et éventuellement d'un 5ème équipier comme remplaçant.

2.1

Tous les membres la composant doivent répondre aux critères d'accès au championnat de France individuel.

3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Sont autorisées à participer aux épreuves de P.A. individuelle et de Voltige du Championnat de France :

3.1

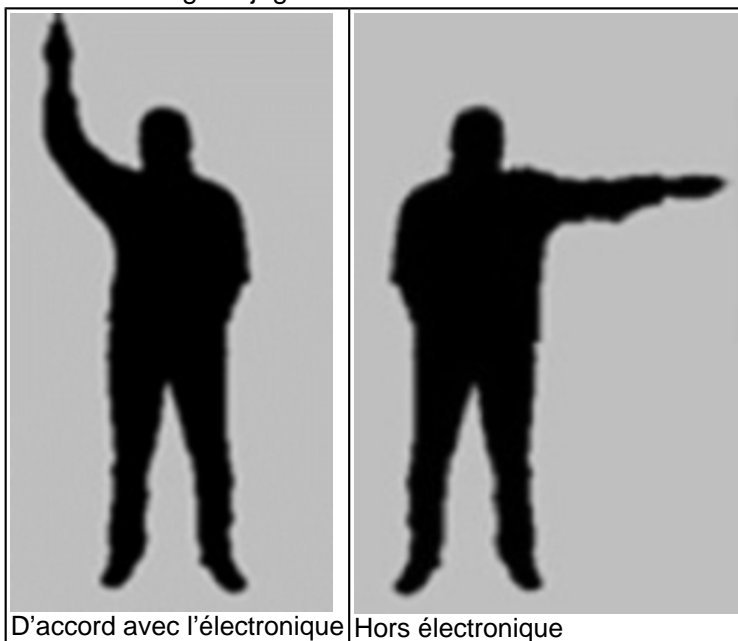
En PA : toutes les personnes ayant participé dans la discipline, à au moins une compétition sur le territoire national, ou international de la même année ou justifiant d'un minimum de 20 sauts dans la spécialité dans la saison en cours.

- 3.2 En Voltige : Toutes personnes ayant participé dans la discipline, à au moins une compétition sur le territoire national, ou international de la même année, ou justifiant d'un minimum de 20 sauts dans la saison en cours (quelque soit le type de saut effectué).
- 3.3 Sont autorisées à participer aux épreuves de P.A. par équipe du Championnat de France, toutes les équipes constituées d'un minimum de 4 équipiers hommes femmes, et dont les équipiers répondent aux critères d'accès individuels au Championnat de France.
- 3.3.1 Dans le cas particulier où une équipe inscrite et autorisée à participer au championnat de France, se trouve dans l'impossibilité de réunir 4 équipiers, il lui est ouvert la possibilité de compléter son effectif, sur demande dérogatoire via le DTN, ceci à l'aide d'un / de compétiteurs réunissant les critères d'accès au championnat de France individuel.
- 4 PROGRAMME & ORGANISATION DE LA PRÉCISION D'ATTERRISSAGE INDIVIDUELLE
- 4.1 La compétition se déroulera sur 8 manches pour tous les compétiteurs, suivies d'une demi-finale et d'une finale.
- 4.2 **Dans le cas d'une épreuve individuelle dissociée de l'épreuve par équipe**, l'organisation des passages se fera par 3 ou 4 compétiteurs, en fonction des aéronefs utilisés. L'ordre de départ de la première manche sera déterminé par tirage au sort.
- 4.2.1 Cet ordre sera conservé pour les 6 premières manches.
- 4.3 **Quel que soit le format d'organisation**, pour le concours individuel, les meilleurs 25% avec un minimum de 16 hommes et 8 femmes, participeront à la demi-finale.
- 4.4 Les meilleurs 50% à l'issue de la demi-finale, participeront à la Finale, avec un minimum de 8 hommes et 4 femmes.
- 4.5 La compétition est validée à partir de 3 sauts.
- 4.6 En cas d'égalité à l'issue de la compétition, les cas de départage seront traités conformément au règlement spécifique F.A.I. (7.2.3...). Si les délais le permettent des sauts de départage seront organisés.
- 5 PROGRAMME & ORGANISATION DE LA VOLTIGE
- 5.1 Le déroulement de l'épreuve de Voltige s'effectue en accord avec les règlements spécifique F.A.I. (7.2.4...), sur 5 manches, à l'addition des performances.
- 5.2 La compétition est validée à partir de deux manches complètes effectuées (2 sauts).
- 5.3 L'ordre de départ des 2 premières manches sera extrait du tirage au sort de la P.A. Les manches suivantes se feront dans l'ordre inverse du classement à l'issue des deux premières manches.
- 5.4 Sont sélectionnés pour participer aux manches 3 et 4 les hommes, toutes catégories, ayant réalisé une performance totale inférieure à 22 secondes ; les femmes, toutes catégories, ayant réalisé une performance totale inférieure à 24 secondes.
A titre exceptionnel, les compétiteurs ayant participé aux 2 premières manches pourront être invités à effectuer ces deux manches supplémentaires à la condition d'avoir effectué au moins une des voltiges en moins de 14 secondes. Leurs performances sont jugées mais non comptabilisées.
- 5.5 Sont sélectionnés pour la 5ème manche, les 4 premiers hommes toutes catégories confondues et les 4 premières femmes toutes catégories confondues, ainsi que les 2 premiers juniors ne figurant pas parmi les 8 premiers (féminin et masculin confondus).
- 5.6 Les sauts sont observés et jugés par un minimum de 3 juges.
- 5.7 Est déclaré vainqueur le compétiteur ayant effectué le plus petit total de temps sur la somme des manches effectuées et validées, (règlement FAI).
- 5.8 En cas d'égalité à l'issue de la compétition, le départage se fait en prenant la meilleure performance réalisée sur l'une des manches validées, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'égalité soit cassée. Si ce n'est pas possible, les compétiteurs seront déclarés exæquo.
- 6 ORGANISATION DU COMBINÉ
- Le combiné individuel est établi par addition des places obtenues en P.A. et en Voltige pour chaque classement en excluant les concurrents ne participant pas aux 2 épreuves. En cas d'ex-æquo pour le podium, si les conditions météorologiques et l'horaire le permettent, un saut de départage (PA ou Voltige) est réalisé en fonction du tirage au sort effectué lors du briefing initial. Dans le cas contraire, le vainqueur est celui qui a obtenu la meilleure place dans l'une des deux disciplines, si l'égalité persiste les deux compétiteurs sont classés ex-æquo.
- 7 PROGRAMME & ORGANISATION DE LA PRÉCISION D'ATTERRISSAGE PAR ÉQUIPE
- 7.1 La compétition se déroulera sur 8 manches pour tous les équipes.
La compétition est validée à partir de 3 manches.

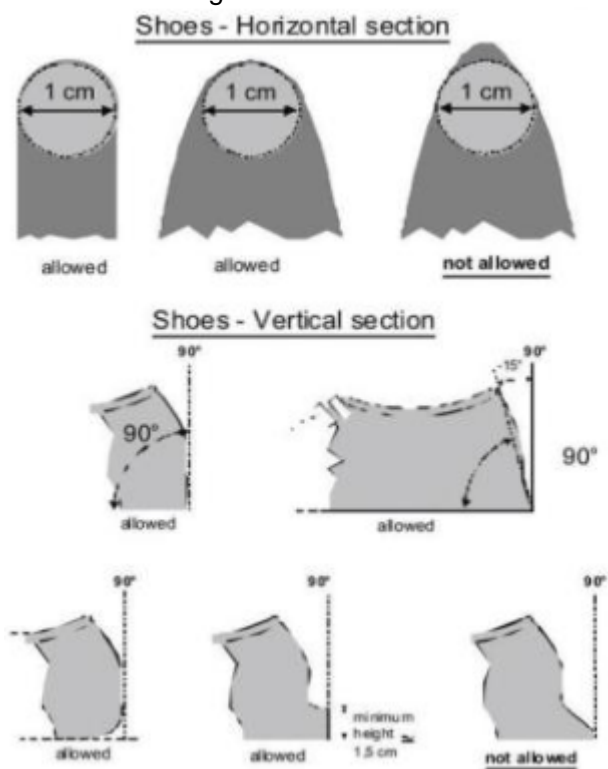
- 7.2 Dans le cas d'une organisation commune avec l'épreuve individuelle, à l'issue des 8 premières manches les deux concours sont dissociés.
- 7.3 L'ordre de départ de la 1ère manche sera déterminé par tirage au sort.
L'ordre de départ des autres manches de P.A. s'effectue dans l'ordre inverse du classement provisoire dès qu'un arrêt suffisant permettra à l'organisation de procéder à ce classement, et au plus tard au début de la 3ème manche.

ANNEXES

1 Annexe A – Signes jugement P.A.



2 Annexe A1 - Diagramme des talons de chaussures



G1	Tour Gauche Tour Droit Salto Tour Gauche Tour Droit Salto	G2	Tour Droit Tour Gauche Salto Tour Droit Tour Gauche Salto	G3	Tour Gauche Tour Droit Salto Tour Droit Tour Gauche Salto	G4	Tour Droit Tour Gauche Salto Tour Gauche Tour Droit Salto
----	--	----	--	----	--	----	--

TOUR	→	5° en 5° (X 0,02) → 90°			16
	D	< 30°	31° à 60° 0,4	61° à 90° 1,5	≥ 91° 16
	-	5° en 5° (X 0,02) → 90°			16
	+	→ 180°			16
TOUR	D	< 30°	31° à 60° 0,4	61° à 90° 1,5	≥ 91° 16
	-	5° en 5° (X 0,02) → 90°			16
	+	→ 180°			16
	SALTO	< 30°	31° à 60° 0,4	61° à 90° 1,5	≥ 91° 16
TOUR	→	5° en 5° (X 0,02) → 90°			16
	D	< 30°	31° à 60° 0,4	61° à 90° 1,5	≥ 91° 16
	-	5° en 5° (X 0,02) → 90°			16
	+	→ 180°			16
TOUR	D	< 30°	31° à 60° 0,4	61° à 90° 1,5	≥ 91° 16
	-	5° en 5° (X 0,02) → 90°			16
	+	→ 180°			16
	SALTO	< 30°	31° à 60° 0,4	61° à 90° 1,5	≥ 91° 16
SALTO	D	< 30°	31° à 60° 0,4	61° à 90° 1,5	≥ 91° 16
	-	< 30°	0,4	1,5	16
	+	< 30°	0,4	1,5	16
	S	< 30°	0,4	1,5	16
Erreur de groupe : G ou D selon le sens réalisé, sur chaque tour erroné = 16 secondes					
Figure doublée (+ 360°) ou Figure oubliée (- 360°) = 16 secondes					

Tours – et →



1° → 5°
-5 = 0,1



6° → 10°
-10 = 0,2



11° → 15°
-15 = 0,3



16° → 20°
-20 = 0,4



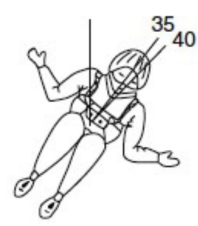
21° → 25°
-25 = 0,5



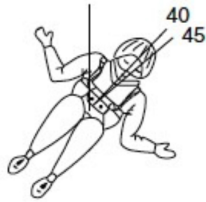
26° → 30°
-30 = 0,6



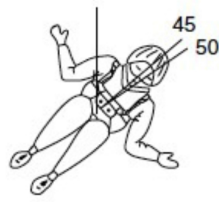
31° → 35°
-35 = 0,7



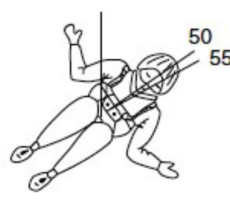
36° → 40°
-40 = 0,8



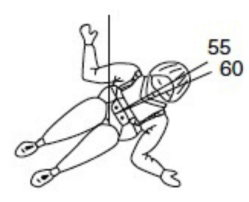
41° → 45°
-45 = 0,9



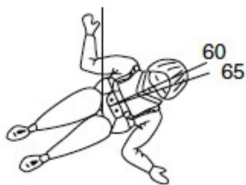
46° → 50°
-50 = 1,0



51° → 55°
-55 = 1,1



56° → 60°
-60 = 1,2



61° → 65°
-6,5 = 1,3



66° → 70°
-70 = 1,4



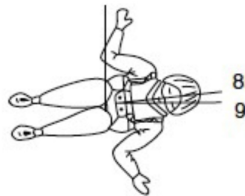
71° → 75°
-75 = 1,5



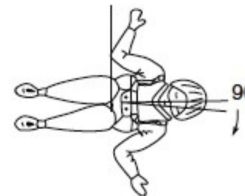
76° → 80°
-80 = 1,6



81° → 85°
-85 = 1,7

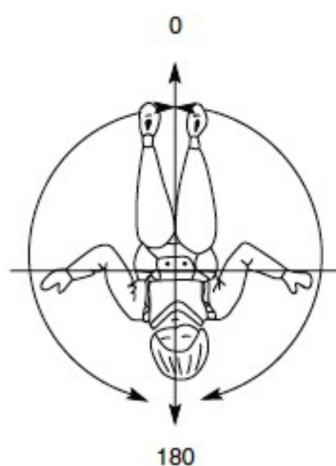
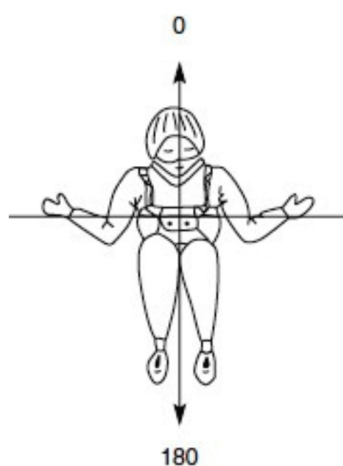


86° → 90°
-90 = 1,8

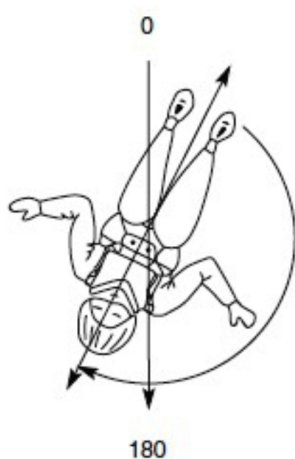


> 90°
-100 = 16

Tours +



0° → 180°
Pas de pénalité

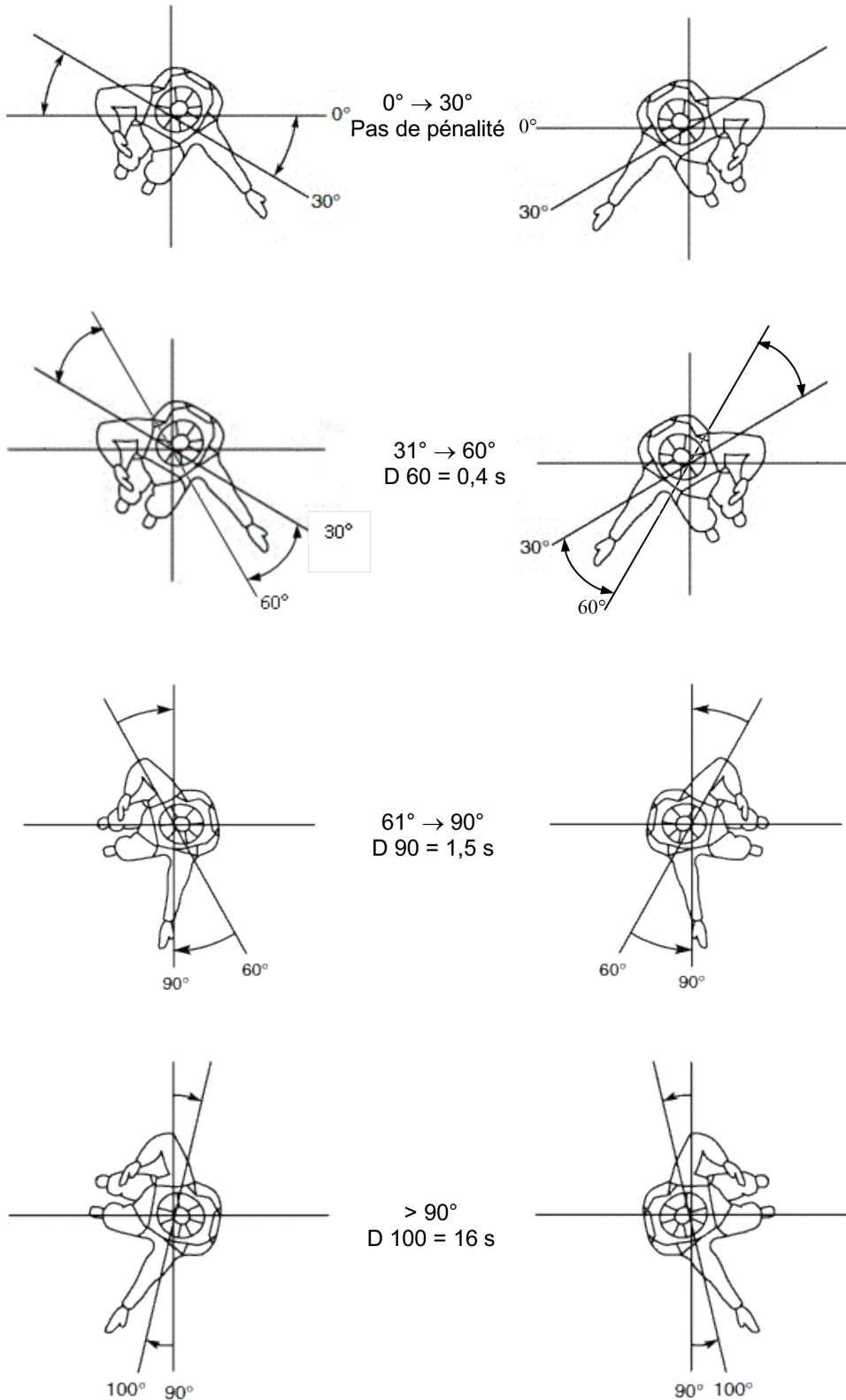


> 180°
+200 = 16

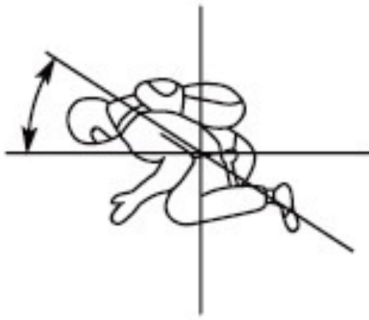


> 180°
+200 = 16

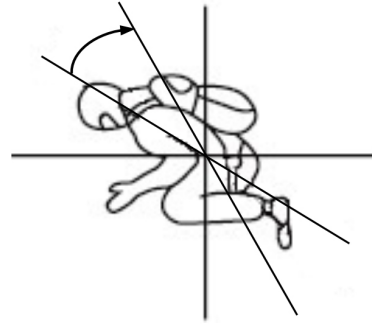
Déviations Horizontales D



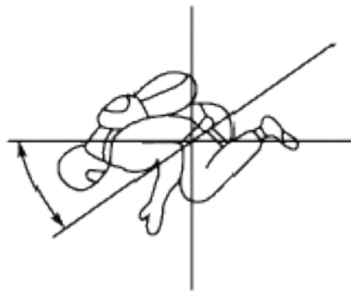
Déviations Verticales D



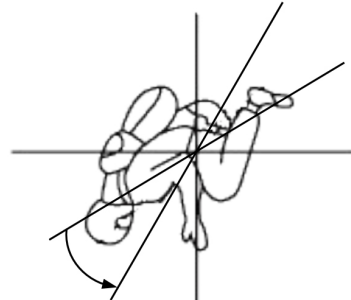
0° → 30°
Pas de pénalité



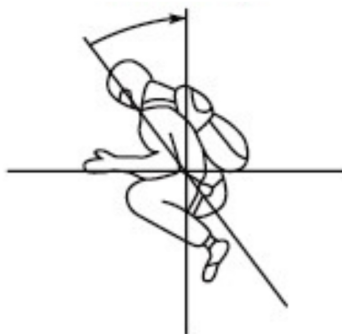
31° → 60°
D 60 = 0,4 s



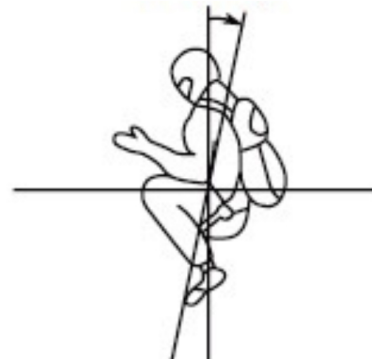
0° → 30°
Pas de pénalité



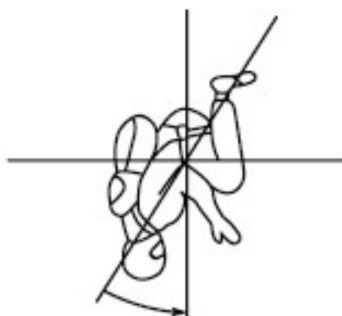
31° → 60°
D 60 = 0,4 s



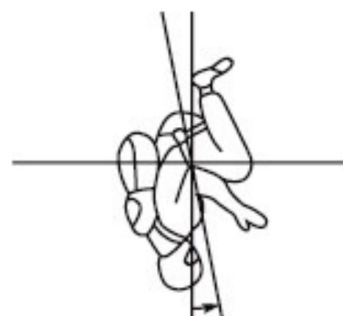
61° → 90°
D 90 = 1,5 s



> 90°
D 100 = 16 s

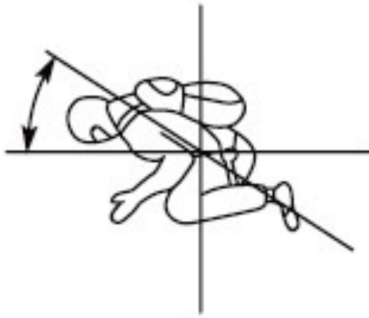


61° → 90°
D 90 = 1,5 s

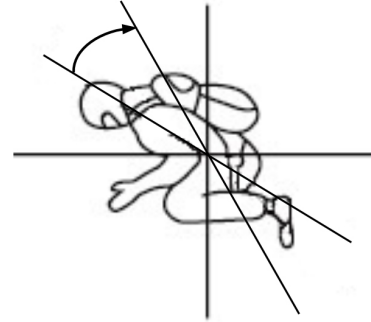


> 90°
D 100 = 16 s

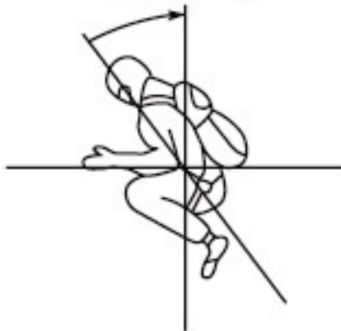
Sortie du Salto + et -



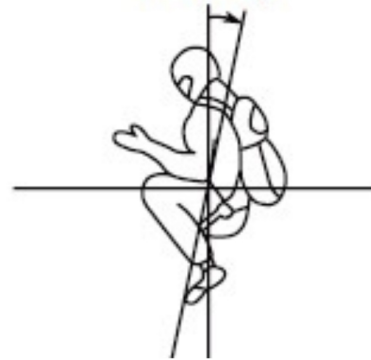
0° → 30°
Pas de pénalité



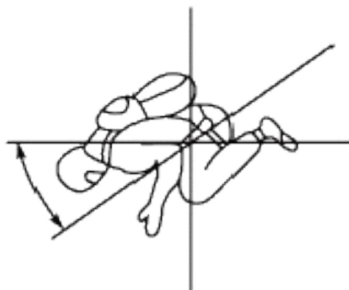
31° → 60°
+ 60 = 0,4 s



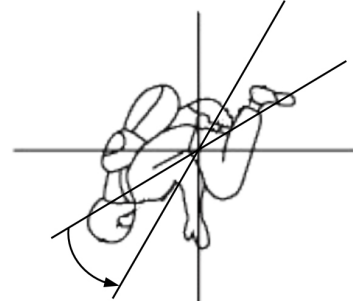
61° → 90°
+ 90 = 1,5 s



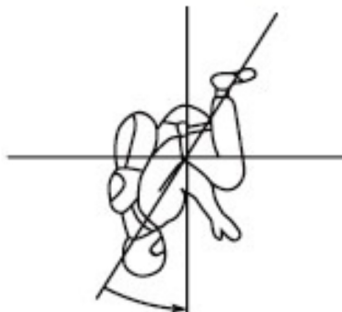
> 90°
+ 100 = 16 s



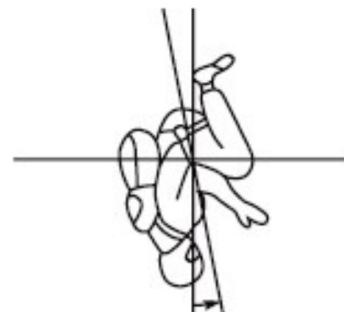
0° → 30°
Pas de pénalité



31° → 60°
- 60 = 0,4 s



61° → 90°
- 90 = 1,5 s



> 90°
- 100 = 16 s

Sortie du Salto S

